

Réaliser un audit énergétique en maison individuelle

Audit réglementaire obligatoire pour les maisons individuelles F et G

Préparation Qualification RGE – Audit éligible aux aides financières dont MA PRIME RENOV

Entreprises bâtiment, Bureaux d'études, Architectes, Thermiciens, Responsables travaux, Conseillers efficacité énergétique



Objectifs

- Acquérir la méthodologie d'audit énergétique en maison individuelle
- Connaître et préconiser quelques-unes des meilleures techniques disponibles en rénovation
- Prioriser les travaux de rénovation énergétique
- Rédiger un rapport d'audit énergétique et présenter ses résultats au Maître d'Ouvrage
- Obtenir une **Attestation Auditeur Energétique (Diagnostic certifié DPE)**
- Préparer une **Qualification d'entreprise RGE OPQIBI 19.11 et QUALIBAT 87.31**

Durée

3 jours / 21 heures : soit e-learning 7 h (à réaliser en amont de la partie en visio ou présentielle) + visio formation ou présentielle 14 h

Prérequis : aucun

Conditions pour l'obtention d'une Attestation Auditeur Energétique : être titulaire d'une certification Diagnostic de Performance Energétique (DPE) en cours de validité. Consultez votre organisme de certification.

Conditions pour l'obtention d'une Qualification RGE Audit Energétique : le/la référent(e) technique doit justifier d'un niveau de diplôme et/ou d'expérience dans le domaine. Consultez votre organisme de qualification.

Méthodes et approches pédagogiques

Cas pratiques réels avec visite virtuelle immersive, plans/données issus des relevés terrains, **simulation énergétique** (logiciel fourni pour la durée de formation). Exposés, Démonstrations, Retours d'expérience, Questions-réponses.

Validation des connaissances

QCM de validation des acquis en fin de formation

Formateurs

Formateurs qualifiés et experts thermiciens. *(liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)*

Indicateurs de résultats

Depuis 2022 : près de 70 stagiaires formés sur l'audit énergétique. Taux de satisfaction : 90%

Partenaire



Programme

Selon les exigences réglementaires

- Décret nTM2018-416 du 30 mai 2018 relatif à l'audit énergétique éligible à la Prime de Transition Energétique
- Décret nTM2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du CCH

RECUEIL DES INFORMATIONS ET PRÉPARATION DE LA VISITE SUR SITE

- Récupérer et analyser les informations permettant de comprendre le fonctionnement réel du bâtiment
- Identifier les points sensibles

ETAT DES LIEUX ET RELEVÉS TERRAIN

- Exploiter un questionnaire occupant et une fiche de relevés terrain
- Évaluer l'état du bâti, des systèmes de renouvellement d'air, de chauffage et de refroidissement, de l'éclairage, des équipements responsables des autres usages. Identifier les pathologies courantes.
- Utiliser des instruments de mesure (caméra thermique, vitromètre...)

ANALYSE, MODÉLISATION ET PROPOSITIONS DE TRAVAUX

- Réaliser un bilan énergétique avec un logiciel de calcul thermique
- Recoller avec les consommations réelles, identifier les gisements d'économie d'énergie
- Chiffrer et modéliser les travaux d'amélioration énergétique
- Optimiser des plans de travaux conformes à la réglementation

RÉDACTION DU RAPPORT ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS AU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Rédiger un rapport d'audit clair et conforme à la réglementation
- Présenter de façon pédagogique ses résultats et entrainer le déclenchement des travaux

Renseignement & inscription

Contact : Chargé(e) de formation APEE
Tél : 02.90.09.31.31 / Mail : contact@apee.fr

Modalités d'inscription et délai d'accès : consultez nos [Conditions Générales de Vente](#)

Accessibilité : si besoin d'aménagement spécifique pour suivre nos formations (accès à nos locaux, handicap ou toutes autres difficultés), merci de nous en faire part lors de votre inscription.